

Séance du **27 novembre 2019**

Présidence de Monsieur Jean-Claude COLLÉRIE, Maire

Membres élus le 23 MARS 2014

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 3

Convocation du : 19 novembre 2019
Date d'affichage : 19 novembre 2019

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 4 Décembre 2019 et
publication du 4 Décembre 2019.

Délibération N° 05-19-48

Etaient présents :

M. COLLÉRIE Jean-Claude, M. VERHELLEN Jean-Paul, Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, M. HUCHIN Jean-Paul, M. CARPENTIER André, M. CROXO Pierre, Mme MASQUELEZ Corinne, M. MEYNCKENS Patrick, M. CARLIER Jean-Louis (arrivé à 19h10), Mme ABELLEYT Murielle, Mme MICHEL Fabienne, Mme CAUCHY Michèle, M. LAGACHE Frédéric, Mme TOURNEUR Nathalie, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme WALLYN Christèle, M. KAMINSKI Reynald, Mme RUBY Valérie, M. FOUQUET Hervé, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés non représentés :

Mme DELEDICQUE Sylvie

Absents excusés représentés :

Mme DERBAY Savéria, M. VAN MEENEN Laurent

Secrétaire de séance : Madame BOURGHELLE-KOS Nadège.

OBJET

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME N°1

La Commune de Thumeries a engagé une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme dont les objectifs étaient :

- La création de deux secteurs dédiés à un programme de logements, en application de l'article L.151-15 du code de l'Urbanisme,
- La création de deux orientations d'aménagement et de programmation sur les sites concernés.

Cette décision a fait l'objet d'une délibération de prescription n°04-18-42, en date du 3 octobre 2018.

Une modification du PLU était nécessaire, le changement des règles d'implantation entraînant une réduction des possibilités de construire, en imposant notamment des règles de densité maximale.

Le Conseil Municipal,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
- Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au Renouveau Urbain ;
- Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) dite loi Grenelle II ;
- Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite « loi pour l'Accès au Logement et en urbanisme Rénové » (ALUR) ;
- Vu le décret n° 2013-142 du 14 février 2013 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-36 et suivants,
- Vu la délibération n°04-15-29 en date du 16 septembre 2015, approuvant le PLU communal,
- Vu l'arrêté n°2019-146 en date du 25 juillet 2019 soumettant le projet de modification de plan local d'urbanisme à l'enquête publique,
- Vu la consultation des personnes publiques associées,
- Vu les conclusions du commissaire enquêteur,
- Vu le projet de modification, notamment :
 - o La notice explicative,
 - o Le plan de zonage modifié,
 - o Les OAP complémentaires.

À la suite de l'enquête publique, le dossier fait l'objet d'une modification. Il est proposé de préciser dans les OAP qu'aucun phasage n'est prévu dans l'aménagement de ces deux sites.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 3 abstentions,

- DECIDE d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme de Thumeries,
- PRECISE :
- Que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- Que conformément à l'article L 153-23 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire après publication et transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles [L. 2131-1](#) et [L. 2131-2](#) du code général des collectivités territoriales.
- Que le dossier de Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public conformément à l'article L.153-22 du code de l'Urbanisme.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**POUR COPIE CONFORME.
SUIVENT LES SIGNATURES.**



Le Maire,

Jean-Claude COLLÉRIE.





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Thumeries

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	05_19_48
Date de la décision:	2019-11-27 00:00:00+01
Objet:	APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME N° 1
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique:	059-215905928-20191127-05_19_48-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
059-215905928-20191127-05_19_48-DE-1-1_0.xml	text/xml	1635
nom de original:		
APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D_URBANISME N__1.pdf	application/pdf	709437
nom de métier:		
99_DE-059-215905928-20191127-05_19_48-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	709437
nom de original:		
1_Notice explicative.pdf	application/pdf	2179517
nom de métier:		
21_DB-059-215905928-20191127-05_19_48-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	2179517
nom de original:		
3_ZONAGE modifie.pdf	application/pdf	3828977
nom de métier:		
21_DB-059-215905928-20191127-05_19_48-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	3828977
nom de original:		
4_Evaluation Environnementale.pdf	application/pdf	7000701
nom de métier:		
21_DB-059-215905928-20191127-05_19_48-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	7000701
nom de original:		

<i>Rapport enqu__te sign__ Thumeries E1900009759.pdf</i>	<i>application/pdf</i>	<i>8982537</i>
<i>nom de métier:</i>		
<i>21_DB-059-215905928-20191127-05_19_48-DE-1-1_5.pdf</i>	<i>application/pdf</i>	<i>8982537</i>
<i>nom de original:</i>		
<i>2_OAP complementaires.pdf</i>	<i>application/pdf</i>	<i>984153</i>
<i>nom de métier:</i>		
<i>21_DB-059-215905928-20191127-05_19_48-DE-1-1_6.pdf</i>	<i>application/pdf</i>	<i>984153</i>
<i>nom de original:</i>		
<i>Conclusions et avis sign__sThumeries1900009759.pdf</i>	<i>application/pdf</i>	<i>821657</i>
<i>nom de métier:</i>		
<i>21_DB-059-215905928-20191127-05_19_48-DE-1-1_7.pdf</i>	<i>application/pdf</i>	<i>821657</i>

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	<i>En attente d'etre postee</i>	<i>6 décembre 2019 à 15h43min05s</i>	<i>Dépôt dans un état d'attente</i>
	<i>Posté</i>	<i>6 décembre 2019 à 16h22min42s</i>	<i>La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Annick BLONDEAU</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>6 décembre 2019 à 16h23min21s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>6 décembre 2019 à 16h23min32s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>6 décembre 2019 à 16h23min39s</i>	<i>Reçu par le MI le 2019-12-06</i>